



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE  
NEW-YORK

POUR LES ÉTATS DE :  
N. Y., N. J. (NORD), CONN., R. I., MASS., VT.  
N. H., ME., PUERTO RICO ET LES ILES VIERGES

A RAPPELER N. RÉF. O.1.- RC/De  
no. 447. v. RÉF. \_\_\_\_\_

CONFIDENTIEL.

Monsieur le Conseiller de Légation,

Revenant sur ma lettre no 385 du 9 juin concernant la participation d'états non membres de l'ONU, j'ai l'honneur de vous signaler que les Etats-Unis auraient modifié leurs intentions premières relatives à la collaboration, pendant la prochaine Assemblée générale, d'états non membres des Nations Unies. Ces renseignements m'ont été communiqués par M. von Matsch, observateur autrichien auprès des Nations Unies et par M. P. Ordonneau, membre de la délégation française. M. von Matsch reste en contact avec plusieurs membres de la délégation permanente américaine, quant à M. Ordonneau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, il représente la France à plusieurs sous-commissions de la commission intérimaire et il est le spécialiste, au sein de la délégation française, chargé de la question de l'admission des nouveaux membres.

Les Américains renonceraient à suggérer à la commission intérimaire de permettre aux états qui ont demandé à faire partie de l'Organisation et qui se sont vu opposer un veto, de participer, sans droit de vote à la prochaine session de l'Assemblée. Cette proposition ne serait formulée <sup>que</sup> devant l'Assemblée générale elle-même. M. Ordonneau doute même que les Etats-Unis réalisent leur plan en septembre car il n'est pas certain que tous les pays non membres acceptent l'invitation qui pourrait leur être faite de participer en parents pauvres à la troisième session de l'Assemblée. Certains états priés refuseront probablement cette offre qu'ils jugeront incompatible avec leur dignité.

Au Département Politique fédéral,  
Organisations internationales,  
B e r n e .

Par courrier.

R. le 17. 17. Juli 1948

dodis.ch/2709

Prière de ne pas adresser de la correspondance officielle personnellement aux agents.

POLITISCHES DEPARTEMENT  
011701 : -3. JUL. 1948  
REF. OF 33.3.4. nkk  
Adresse télégraphique: SWISCONSUL  
Téléphone: PLAZA 8-2560  
Heures de réception de 10 à 3 heures  
Le samedi jusqu'à midi

New York 22, le 30 juin 1948.  
444 MADISON AVENUE



A cet égard, M. Ordonneau m'a déclaré que le Portugal, dégoûté de l'obstruction russe, songerait à retirer sa candidature et que l'Irlande agirait éventuellement de même. Il a ajouté que selon M. L. Mascia, observateur de l'Italie auprès des Nations Unies, les Italiens auraient également peu d'espoir de devenir prochainement membre, mais qu'ils continueraient à demander leur entrée au sein de l'Organisation.

Ce délégué pense que Rome demandera cet automne à envoyer des observateurs à Paris, indépendamment d'une éventuelle suggestion américaine. De cette façon, la dignité de l'Italie ne serait pas atteinte puisque c'est elle qui agirait la première et qu'elle n'aurait ainsi pas, ce qui se produirait si l'idée américaine prenait corps, à accepter ce que l'on veut bien lui offrir. Mon interlocuteur a la conviction qu'une requête italienne serait examinée selon ses mérites - on ne tiendrait pas compte des échecs antérieurs de la candidature de l'Italie - et qu'elle serait favorablement accueillie. Il croit d'ailleurs que tout état non membre, désireux de participer aux travaux de l'Assemblée, sans droit de vote, pourrait le faire, qu'il ait déjà posé sa candidature ou non.

En 1946, lorsque les Ministres Bruggmann, Secrétaire et Zehnder s'étaient rendus à New York pour y suivre l'Assemblée, l'idée d'une délégation d'observateurs suisses, siégeant avec les délégations d'états membres, était alors inconcevable. La situation politique et l'atmosphère sont aujourd'hui différentes de ce qu'elles étaient il y a deux ans, et, toujours selon M. Ordonneau, il n'y aurait aucune raison pour que la Suisse ne puisse cette année, à l'instar de l'Italie, s'associer aux travaux de l'Assemblée. Il y a deux ans, on aurait tenu rigueur à la Suisse de n'avoir pas présenté sa candidature, ce qui ne serait plus le cas maintenant.

En ce qui concerne les candidatures dont le Conseil de sécurité est toujours saisi, il n'y aurait guère que celle de Ceylan qui serait acceptée, car les Russes, champions de l'indépendance des peuples d'Asie et d'Afrique - au Conseil de tutelle l'URSS

se fit régulièrement l'avocat de qui attaque la puissance mandataire -, ne sauraient voter contre l'admission de ce nouveau dominion.

A l'égard des candidats européens de l'est, les Soviets maintiendraient leur intransigeance, mais M. Ordonneau n'exclut pas un arrangement entre Moscou et Washington, qui permettrait de faire par exemple passer l'Italie, l'Irlande et quelques candidats de l'est de l'Europe. Je dois ajouter que l'idée d'un accord russo-américain a été émise à plusieurs autres occasions par la délégation française, et qu'il ne faudrait pas lui attribuer trop d'importance.

Dès que quelques-uns des états soutenus par l'Union soviétique seront admis, Moscou mettrait aussitôt en avant les états baltes. M. Ordonneau m'a dit qu'en 1947 on parlait déjà de cette possibilité qui reviendrait sur le tapis dès que l'URSS verra une occasion favorable. Le point le plus important pour les Russes serait de saper la majorité des deux-tiers, qui s'est toujours opposée à eux au sein de l'Assemblée. Pour parvenir à leurs fins, il leur suffirait de réunir une quinzaine de voix, auxquelles s'ajouteraient, selon les résolutions soumises au scrutin, celles de républiques sud-américaines dissidentes, d'états du groupe arabe ou de certaines puissances asiatiques. Si l'on ajoute au groupe slave les états dont la Russie a soutenu la candidature et les pays baltes, on arrive précisément à ce chiffre de quinze.

C'est avec une grande réserve que j'ai écouté les vues de M. Ordonneau sur les possibilités qui existeraient pour les états non membres d'envoyer à Paris une délégation d'observateurs. Nous vous serions très reconnaissants de nous faire savoir votre avis sur cette éventualité afin que nous puissions, soit faire preuve d'encore plus de réserve, soit manifester de l'intérêt.

Comme on nous demande fréquemment quelles seront les intentions du Département Politique pour cet automne, il nous intéresserait beaucoup de connaître, le moment venu, vos plans quant à l'envoi d'observateurs à l'Assemblée. Lors de conversations portant sur des questions qui seront traitées à Paris, nos interlocuteurs nous demandent

presque invariablement si nous irons en Europe suivre l'Assemblée et si nous aurons l'occasion de reprendre contact avec eux en France; ne connaissant pas encore vos intentions générales, nous avons toujours répondu de façon évasive.

Je vous saurai enfin gré de me dire s'il vous paraît souhaitable que nous prenions contact avec les observateurs à New York d'autres états non membres de l'Organisation, notamment avec M. L. Mascia, qui compte quitter prochainement les Etats-Unis, car il devra se rendre à Rome puis à Paris pour l'Assemblée.

Copie de cette lettre a été envoyée personnellement à M. le Ministre Ch. Bruggmann et à M. le Ministre A. Zehnder.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller de Légation, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

BUREAU SUISSE DE LIAISON  
AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*R. Christinger*

(R. Christinger)

*par les Etats  
des Etats ?  
tenir en  
compte -*